



**VILLE DE  
FEIGNIES**

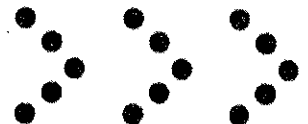
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**JEUDI 13 AVRIL 2023 - 10 heures 30**

**Salon d'honneur**

# **PROCES VERBAL**

---



# CONSEIL ADMINISTRATION DU JEUDI 13 AVRIL 2023 - 10h 30

## PROCES VERBAL

<b>PRÉAMBULE</b>
Ouverture de la séance par Monsieur le Président du Centre Communal d'Action Sociale
Désignation du Secrétaire de séance
Appel nominal et pouvoirs
Information

<b>1<sup>ÈRE</sup> PARTIE</b>	<b>APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 9 MARS 2023</b>
-------------------------------	---

<b>2<sup>ÈME</sup> PARTIE</b>	<b>PROJET DE DÉLIBÉRATIONS</b>
2023_01/04-13	Approbation du Compte de Gestion 2022.
2023_02/04-13	Élection du Président de séance au vote du Compte Administratif 2022.
2023_03/04-13	Compte Administratif 2022.
2023_04/04-13	Affectation des résultats 2022.
2023_05/04-13	Budget Primitif 2023.
2023_06/04-13	Convention de coopération 2023 avec Pôle Emploi.

<b>3<sup>ÈME</sup> PARTIE</b>	<b>QUESTIONS DÉBAT - ÉCHANGES - DÉCISIONS</b>

<b>4<sup>ÈME</sup> PARTIE</b>	<b>QUESTIONS et INFORMATIONS DIVERSES</b>

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU JEUDI 13 AVRIL 2023**  
**TENUE AU SALON D'HONNEUR A 10 HEURES 30**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni au salon d'honneur, sous la Présidence de Monsieur Patrick LEDUC.

**PRÉSENT(E)S :**

Patrick LEDUC, Martine LEMOINE, Jean-Paul DHAENZE, Alain DURIGNEUX, Marie-Claude GHESQUIER, Martine LEQUEUX, Jeannine CORBIERE

**PROCURATIONS :**

Suzelle MONIER pouvoir à Martine LEMOINE  
Marie-Claude GHESQUIER pouvoir à Jean-Paul DHAENZE

**EXCUSÉES :**

Mauricette CANO-TEJERA  
Pascale CARETTE  
Sabrina CHALANDRE  
Corinne MASCAUT

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Martine LEMOINE

Date de convocation : 07/04/2023

En exercice : 13

Présents : 7

Pouvoirs : 2

Votants : 9

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU JEUDI 13 AVRIL 2023**  
**TENUE AU SALON D'HONNEUR A 10 HEURES 30**

1. **Approbation du Compte de Gestion 2022.**

*Rapporteur : Monsieur le Président*

*Pour : 9*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

2. **Élection du Président de séance au vote du Compte Administratif 2022.**

*Rapporteur : Monsieur le Président*

*Pour : 9*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

3. **Compte Administratif 2022.**

*Rapporteur : Monsieur le Président de séance*

*Pour : 8*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

4. **Affectation des résultats 2022.**

*Rapporteur : Monsieur le Président*

*Pour : 9*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

5. **Budget primitif 2023.**

*Rapporteur : Monsieur le Président*

*Pour : 9*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

6. **Convention de coopération 2023 avec Pôle Emploi.**

*Rapporteur : Monsieur le Président*

*Pour : 9*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**SEANCE CLOSE A 11H24**

## PRÉAMBULE

- **Ouverture de la séance par le Président**
  - **Désignation du secrétaire de séance**  
**Rapporteur : Monsieur le Président**

Il est nécessaire de désigner un secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président propose de désigner Mme Martine LEMOINE comme secrétaire.

- **Appel nominal et Pouvoirs**  
**Rapporteur : Le Secrétaire de séance**

Le Président dénombre les membres présents et constate le quorum posé par l'article R123-17 du CASF (Code de l'Action Sociale et des Familles).

## INFORMATIONS

- **Compte rendu des décisions prises par le Président dans le cadre des délégations accordées par le Conseil d'Administration et informations diverses :**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

- Liste des aides alimentaires : février et mars 2023

-----  
Le Procès Verbal de la réunion du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Feignies du 9 mars 2023 est soumis à l'approbation de ses membres :

En exercice : 13  
Présents : 7  
Procurations : 2  
Votants : 9  
Exprimés : 9

-----  
Pour : 9  
Contre : 0  
Abstention : 0  
-----

DIRECTION DES FINANCES

CA\_CCAS\_2023\_01/04-13

**OBJET :****Approbation du Compte de Gestion 2022.****Rapporteur : Monsieur Patrick LEDUC, Président.***Annexe 1 : Compte de Gestion 2022*

-----

Conformément aux règles de la Comptabilité Publique, le Conseil d'Administration doit statuer, avant le vote du Compte Administratif, sur le Compte de Gestion dressé par le Receveur Municipal du CCAS de Feignies.

Le Compte de Gestion retrace l'ensemble des écritures comptables de la collectivité et doit être en adéquation avec le Compte Administratif établi par le Président.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur de la Trésorerie de Maubeuge Municipale accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites dans ses écritures,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

-----

**Le Conseil d'Administration décide :**

- **d'approuver le Compte de Gestion 2022.**
-

En exercice : 13  
Présents : 7  
Procurations : 2  
Votants : 9  
Exprimés : 9

Pour : 9  
Contre : 0  
Abstention : 0

**Avis et commentaires**

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

CA\_CCAS\_2023\_02/04-13

**OBJET :**

**Élection du Président de séance au vote du Compte Administratif.**

**Rapporteur : Monsieur Patrick LEDUC, Président.**

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le Compte Administratif est débattu, l'assemblée délibérante élit son Président, le Président du Centre Communal d'Action Sociale peut assister aux discussions mais doit se retirer au moment du vote.

**Le Conseil d'Administration décide :**

- **d'élire M. Alain DURIGNEUX en qualité de Président de séance, pour le vote de la délibération relative à l'approbation du Compte Administratif 2022 du Centre Communal d'Action Sociale de Feignies.**

En exercice : 13  
Présents : 7  
Procurations : 2  
Votants : 9  
Exprimés : 9

Pour : 9  
Contre : 0  
Abstention : 0

**Avis et commentaires**

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

CA\_CCAS\_2023\_03/04-13

**OBJET :**

**Compte Administratif 2022.**

**Rapporteur : Le Président de séance**

*Annexes 3 : Compte Administratif 2022  
Note de synthèse Compte Administratif 2022*



Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale réunis, sous la Présidence de M. Alain DURIGNEUX afin de délibérer sur le Compte Administratif 2022, dressé par Monsieur Patrick LEDUC, Président, après s'être fait présenter le Compte de Gestion dressé par le comptable, et comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

Les résultats 2022 du CCAS peuvent se résumer comme suit :

Section		Fonctionnement		Investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
011	CHARGES DE GESTION GENERALE	113 845,61			
012	CHARGES DE PERSONNEL	685 967,43			
013	ATTENUATION DE CHARGES		4 246,08		
020	DEPENSES IMPREVUES D'INVESTISSEMENT			-	
022	DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT	-			
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			300,00	20 251,34
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	20 251,34	300,00		
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				16 831,47
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			-	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			22 535,01	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	19 109,86			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	-			
70	VENTES PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES		42 895,76		
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		794 931,74		
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		2 445,06		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		1 357,52		
<b>Total</b>		<b>839 174,24</b>	<b>846 176,16</b>	<b>22 835,01</b>	<b>37 082,81</b>
<b>SOLDE DE L'ANNEE</b>		<b>7 001,92</b>		<b>14 247,80</b>	
<b>RESULTAT N-1</b>			<b>29 618,33</b>		<b>34 284,70</b>
<b>RESULTAT CUMULE</b>		<b>36 620,25</b>		<b>48 532,50</b>	
<b>RESTES A REALISER</b>		<b>14 140,06</b>			
<b>RESULTAT GLOBAL (après affectation des restes à réaliser)</b>		<b>22 480,19</b>		<b>48 532,50</b>	
<b>RESULTAT NET.GLOBAL</b>		<b>71 012,69</b>			

**Considérant** que Monsieur Patrick LEDUC, Président, s'est retiré et a quitté la salle au moment du vote du Compte Administratif 2022.

**Le Conseil d'Administration, réuni sous la Présidence de M. Alain DURIGNEUX, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2022, dressé par Monsieur Patrick LEDUC, Président, qui se résume selon les éléments ci-dessus, décide :**

- **d'approuver** le Compte Administratif 2022.

En exercice : 13  
Présents : 6  
Procurations : 2  
Votants : 8  
Exprimés : 8

Pour : 8  
Contre : 0  
Abstention : 0

## Avis et commentaires

Jean-Paul Dhaeze : Quelles sont les subventions du Département ?

Sandra Cagnon : « Lecture en détail des subventions à partir du Budget Primitif 2023 »

Patrick Leduc : Quel montant de subvention pour le Conseiller Numérique ?

Sandra Cagnon : La subvention est de 30 000 euros.

Patrick Leduc : Une Subvention de 50 000 euros sur 2 ans. Le sens de la démarche est de ne pas avoir de fracture numérique sur Feignies. Le Conseiller, présent au repas des aînés a pu remettre des flyers aux aînés.

Jean-Paul Dhaeze : L'effort sur la fracture numérique est constaté mais toujours « galère » lors des différentes démarches, Ameli, doctolib. Une formation par visio ou par téléphone possible pour les personnes atteintes de déficiences visuelles.

Patrick Leduc : A quoi correspond le Chapitre 70 ?

Sandra Cagnon : Il correspond aux régies de l'épicerie solidaire, la friperie et laverie, les prestations de service des salariés du chantier d'insertion.

Anne Corbineau : Notamment par l'entretien des bas-côtés de certains quartiers de la commune.

**DELIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

CA\_CCAS\_2023\_04/04-13

### **OBJET :**

**Affectation des résultats 2022.**

**Rapporteur : Monsieur Patrick LEDUC, Président.**

Après avoir voté le Compte de Gestion et le Compte Administratif de l'année 2022, il est décidé d'affecter les résultats de l'exercice 2022 de la façon suivante :

- **Le résultat de fonctionnement 2022, soit 36 620.25 €, est affecté :**
  - au compte 002 : résultat de fonctionnement reporté pour un montant de 36 620.25 € en recettes de fonctionnement ;
- **Le résultat d'investissement 2022, soit 48 532.50 € est affecté :**
  - au compte 001 : résultat d'investissement reporté pour une somme 48 532.50 € en recettes d'investissement.

L'ensemble de ces résultats est repris dans le Budget primitif 2023.

**Le Conseil d'Administration décide :**

- **d'affecter** ces résultats comme indiqué ci-dessus.

En exercice : 13

Pour : 9

Présents : 7  
 Procurations : 2  
 Votants : 9  
 Exprimés : 9

Contre : 0  
 Abstention : 0

**Avis et commentaires**

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

CA\_CCAS\_2023\_05/04-13

**OBJET :**

**Budget Primitif 2023**

**Rapporteur : Monsieur Patrick LEDUC, Président.**

*Annexes 5 : Budget Primitif 2023*

*Note de synthèse du Budget Primitif 2023*

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M14 et après avoir débattu des orientations budgétaires pour 2023 lors du Conseil d'Administration du 9 mars 2023.

Le Budget Primitif pour l'exercice 2023 s'équilibre comme suit :

**RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022 :** 36 620,25 A+B  
**SOLDE D'EXECUTION INVESTISSEMENT 2022 :** 48 532,50 C

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses d'investissement	budget primitif
RESTES A REALISER	-
020 DEPENSES IMPREVUES D'INVESTISSEMENT	-
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	300,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS	-
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	-
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 080,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	76 452,50
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>77 832,50</b>

Recettes d'investissement	budget primitif
001 - RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	48 532,50 C
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-
040 - OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	19 300,00
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (fctva-taxe aménagement)	10 000,00
1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	- A
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>77 832,50</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses de Fonctionnement	budget primitif
<b>RESTES A REALISER</b>	14 140.06
011 CHARGES DE GESTION GENERALE	136 930.19
012 CHARGES DE PERSONNEL	747 500.00
014 ATTENUATION DE PRODUITS	-
022 DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT	-
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	28 500.00
66 CHARGES FINANCIERES	-
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	13 000.00
68 DOTATIONS ET PROVISIONS	500.00
<b>Total des Dépenses Réelles de Fonctionnement</b>	<b>940 570.25</b>
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-
042 OPE D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	19 300.00
	-
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>959 870.25</b>

Recettes de Fonctionnement	budget primitif
013 ATTENUATION DE CHARGES	1 000.00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	300.00
70 VENTES PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES	40 400.00
73 IMPOTS ET TAXES	-
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	879 250.00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 300.00
76 PRODUITS FINANCIERS	-
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	-
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	<b>36 620.25</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>959 870.25</b>

B

Le Conseil d'Administration décide :

- d'adopter le Budget Primitif 2023 du Centre Communal d'Action Sociale tel que présenté ci-dessus.

En exercice : 13

Présents : 7

Procurations : 2

Votants : 9

Exprimés : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

**Avis et commentaires**

Patrick Leduc : Pourquoi le budget pour la frip/lav est moins que prévu ?

Sandra Cagnon : Il n'y a pas de dépenses de budget prévues, uniquement pour les salaires.

Anne Cobineau : Les dossiers pour les suivis RSA et les interventions des prestataires extérieurs sont déposés au Département.

Patrick Leduc : Que finance la subvention du Département pour le Chantier d'insertion ?

Anne Corbineau : Le Département ne finance plus sauf pour la mise au poste.

Arrivée d'un encadrant technique au 1er mai 2023.

Le prospect des villes voisines a été fait afin de proposer des prestations de services. Le montant du matériel nécessaire est conséquent, notamment pour emmener les déchets verts.

Patrick Leduc : Le camion est-il équipé d'un crochet d'attelage ?

Combien de dossier pour le Pass Permis ?

Nadia Benabida : 6 dossiers en 2023, 14 en 2022.

Anne Corbineau : Ne pas avoir le permis de conduire peut constituer un frein à l'accès à l'emploi. Aucun critère financier lors du dépôt du dossier, le dossier est validé en fonction du projet professionnel. 152 heures citoyennes doivent être effectuées en contrepartie.

Patrick Leduc : Combien de dossier pour l'aide à l'habitat ?

Nadia Benabida : 3 en 2022.

Patrick Leduc : Il n'y a pas assez d'information communiquée concernant cette aide.

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

-----  
**SERVICE ACCOMPAGNEMENT A L'EMPLOI**

**CA-CCAS\_2023\_06/04-13**

**OBJET :**

**Convention de coopération 2021 avec Pôle Emploi**

**Rapporteur : Monsieur Patrick LEDUC, Président.**

*Annexe 6 : Convention de coopération*

-----  
**Vu** la Loi n° 2008-126 du 13 février 2008 relative à la réforme du Service Public de l'Emploi ;

**Vu** les délibérations du Conseil d'administration de Pôle emploi du 19 décembre 2008 relatives à la création de Pôle Emploi ;

**Vu** la Loi d'orientation n° 98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions ;

**Vu** la Loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion ;

**Vu** la Loi n°2020-1577 du 14 décembre 2020 relative au renforcement de l'insertion par l'activité économique et à l'expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée » ;

**Vu** le décret n° 2021-1128 du 30 août 2021 relatif à l'insertion par l'activité économique ;

**Vu** la circulaire DGEFP (Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle) n° 2008-21 du 10 décembre 2008 relative aux nouvelles modalités de conventionnement des structures de l'insertion par l'activité économique ;

**Vu** l'instruction DGEFP n° 2014-2 du 5 février 2014 relative au pilotage des dispositifs de l'insertion par l'activité économique ;

Dans le cadre des actions du chantier d'insertion visant un retour à l'emploi pour une quarantaine de salariés par an sur un territoire fortement marqué par un important nombre de chômeurs (850 au 31.03.2023), l'équipe du Pôle Éducation, Citoyenneté et Solidarités travaille avec les salariés sur des parcours d'insertion, la volonté étant de construire un parcours d'insertion adapté et individualisé aux besoins spécifiques des salariés embauchés et de les mener sur le marché du travail.

Le chantier d'insertion du Fort de Leveau met en œuvre un encadrement renforcé et spécifique, alliant des compétences techniques (exigence d'un encadrant technique pour 12 salariés en insertion au maximum) et un accompagnement social et professionnel.

Dès septembre 2019 et en complément de la stratégie de lutte contre la pauvreté, le Conseil de l'Inclusion dans l'Emploi a remis au gouvernement « le Pacte d'ambition pour l'insertion par l'activité économique » sous forme de 5 engagements déclinés en 30 mesures.

L'Engagement 5 a pour objectif de fluidifier la procédure de recrutements : simplifier-digitaliser et co-construire en confiance se traduisent par la création d'une plateforme de l'inclusion entraînant une refonte totale de la délivrance de l'agrément.

Plus précisément, cette plateforme de l'inclusion est un outil numérique facilitant la mise en relation des candidats à l'emploi d'insertion entre des employeurs solidaires (SIAE) et des prescripteurs (prescripteurs habilités et orienteurs).

Depuis 2021, Pôle emploi ne délivre plus l'agrément, celui-ci sera exclusivement remplacé par le Pass'IAE via la plateforme de l'inclusion.

La convention de coopération entre le CCAS et Pôle Emploi définit les modalités opérationnelles et les modes de coopération entre le Chantier d'insertion du Fort de Leveau et Pôle Emploi.

-----  
Pour mener à bien cette mission, il est proposé un travail en coopération avec Pôle Emploi.

-----  
**Le Conseil d'Administration décide :**

- **d'adopter** les modalités de la proposition de partenariat entre Pôle Emploi et le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de FEIGNIES ;
- **de valider** le projet de convention de coordination avec pôle emploi ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant par délégation à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette convention.

-----  
En exercice : 13

Présents : 7

Procurations : 2

Votants : 9

Exprimés : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

### Avis et commentaires

Anne Corbineau : La convention est renouvelée tous les ans. Pôle Emploi est un partenaire d'actions et fait parti du Comité de suivi. Il est la principale source de candidats. Le travail se fait avec tous les conseillers. Il organise beaucoup d'événements : offres d'emploi, job dating.

La convention vient cadrer tous ces éléments. Il n'y a plus d'agrément délivré, tout se fait sur la plateforme Inclusion.

Le projet professionnel est très important avec toutefois les problèmes de mobilité qui reviennent.

Certains candidats sont renvoyés sur d'autres chantiers d'insertion. La condition est qu'un candidat ne peut travailler qu'une seule fois au Chantier du Fort de Leveau.

Patrick Leduc : Tout ceci en fonction du parcours du bénéficiaire et des activités des autres chantiers.

Anne Corbineau : Il existe des chantiers d'insertion qui semblent au plus près de la réalité, financés à hauteur de 80 % des salaires, les entreprises d'insertion, financées à 40% des salaires et les associations d'insertion comme « dynamo » avec des postes mis à disposition, ou un salarié a été positionné.

Patrick Leduc : Il faut faire fondre le nombre de chômeurs de la commune, 850 début avril.

Martine Lemoine : L'Agglo travaille actuellement sur 4 thématiques et notamment l'emploi, la santé, l'éducation et le développement durable.

July Serraiat : il y a un gros travail sur la commune en terme d'insertion, d'emploi mais également au ccas.

Travail relevé par d'autres maires sur d'autres communes.

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

-----

3<sup>ÈME</sup> PARTIE

QUESTIONS - DÉBATS - ÉCHANGES - DÉCISIONS

4<sup>ÈME</sup> PARTIE

QUESTIONS ORALES et INFORMATIONS DIVERSES

• PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est proposé d'organiser le prochain conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (*date prévisionnelle - susceptible de modification*)

SÉANCE CLOSE A 11H24

Martine LEMOINE,



Secrétaire de séance.



Patrick LEDUC,



Président du CCAS.